



*Institut de Formation de
Cadres de Santé de Guyane*

Vers la réussite de vos
projets d'avenir !

DOSSIER D'INSCRIPTION

Concours de Cadre de Santé 2020-2021

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS DE CADRE DE SANTE

L'Institut de Formation des Cadres de Santé de Guyane est porté par l'organisme de formation Projet Professionnel Plus, déclaré depuis 2011 auprès de la Préfecture de la Guyane sous le numéro de déclaration d'activité 96 973 028 897.

L'IFCS de Guyane assure la formation de cadres de santé conformément à l'arrêté du 18 août 1995 modifié.

Peuvent concourir les candidats issus des trois filières paramédicales :

- **La filière infirmière : les infirmiers (diplômés d'État et de secteur psychiatrique),**
- **La filière médicotechnique : les manipulateurs d'électroradiologie médicale, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire d'analyses de biologie médicale.**
- **La filière rééducation : les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, les diététiciens, les ergothérapeutes, les pédicures podologues, les psychomotriciens.**

L'I.F.C.S. a établi un partenariat avec le **CNAM Guyane** permettant la **validation d'une première année de master** « *Droit, économie et gestion* » mention *Management Spécialité Gestion des Services de santé (60 ects)*.

Une certification de spécialisation en gestion des pôles d'activité (équivalent à un diplôme universitaire) est aussi délivrée sous réserve de réussite. ☞

Ce dispositif répond à deux objectifs majeurs :

- a)** Offrir un cursus particulièrement adapté aux enjeux médico-économiques actuels
- b)** Insérer les professionnels de santé dans le système Licence -Master -Doctorat

I- CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à suivre la formation sanctionnée par le diplôme de cadre de santé, les candidats doivent :

1°) Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions précitées ;

2°) Avoir exercé pendant **au moins quatre ans au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection**, l'une des professions mentionnées ci-dessus ;

3°) Avoir subi avec succès les épreuves de sélection organisées par l'institut.

DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

Du Lundi 13 janvier 2020 au Lundi 21 février 2020

(Arrêté du 14 août 2002)

(Cachet de la poste faisant foi)

II- SELECTION :

ECRIT : Samedi 21 mars 2020

AFFICHAGE ADMISSIBILITE : Lundi 20 avril 2020

ORAL : Du lundi 18 au Vendredi 22 mai 2020

AFFICHAGE ADMISSION : Vendredi 05 juin 2020

III.- DOSSIER

Pour se présenter aux épreuves de sélection, les candidats déposent un dossier d'inscription comprenant les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de motivation manuscrite, adressée à Monsieur le Directeur de l'I.F.C.S. de Guyane.
- 2) La fiche d'inscription dûment complétée.
- 3) Une photo d'identité (format 3,5 x 4,5 cm) à coller à l'emplacement prévu sur la fiche d'inscription.
- 4) Une photocopie du ou des livrets de famille pour les candidats vivant en couple ou chargés de famille (photocopies de toutes les pages complétées)
- 5) ou de la carte d'identité ou du passeport (en cours de validité) pour les célibataires.
- 6) Une copie des diplômes avec le numéro d'enregistrement ADELI.
- 7) Un relevé des activités professionnelles (cf. feuille jointe) à remplir par le candidat.
- 8) Une attestation du ou des employeurs justifiant des quatre années d'exercice équivalent temps plein (soit 100 % de travail effectif) au 31 janvier 2018.

Pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur d'exercice

et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle ou à

la cotisation foncière des entreprises pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice **(Originaux obligatoires).**

9) Un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation
et un certificat médical, attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L.3111-4 du code de la santé publique (ex article L 10) (originaux obligatoires).

La liste des médecins agréés n'est pas fournie par l'I.F.C.S. Elle est à demander auprès de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) du lieu d'exercice.

10) Une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, OU, à défaut, un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.

11) 4 enveloppes A5 autocollantes (228x162) libellées au nom et à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur.

Ne pourront se présenter aux épreuves de sélection que les candidats dont le dossier sera parvenu complet à l'I.F.C.S. à la date de clôture des inscriptions.

Ce dossier est à adresser au plus tard Lundi 21 février 2020 à 00H00 (Minuit heure de Guyane) à l'adresse suivante :

PROJET PROFESSIONNEL PLUS

I.F.C.S. de Guyane

53 Avenue du Général de Gaulle -

BP 90402 97 329 Cayenne

Cedex

@ :

- ggober@projetproplus.fr
- accueil@projetproplus.fr

IV.- EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection sont les suivantes :

- **Une épreuve d'admissibilité**, écrite et anonyme. Cette épreuve d'une durée de quatre heures, notée sur 20 points, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social.

Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.

Ne peuvent être déclarés admissibles que les candidats ayant obtenu une **note égale ou supérieure à 10 sur 20**.

- **Une épreuve d'admission** à partir d'un dossier rédigé par le candidat (projet professionnel). Ce dossier se compose :
 - **D'un curriculum vitae** précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes ;
 - **D'une présentation personnalisée** portant sur :
 - Son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement les responsabilités exercées dans des organismes ou associations.
 - Ses conceptions de la fonction de cadre et son projet professionnel.

Cette épreuve, notée sur 20 points, comporte :

- * L'examen du dossier,
- * Un exposé oral de dix minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier,
- * Un entretien de vingt minutes.

Ce dossier (*maximum 15 pages*) sera remis à l'I.F.C.S. en **3 exemplaires le samedi 21 mars 2020** dernier délai avant l'épreuve d'admissibilité.

Ces dossiers devront **comporter, en haut à droite**, sur la page de garde les nom et prénom. Pour les femmes mariées, merci de **préciser le nom de famille (patronyme de naissance) suivi du nom d'usage et du prénom**.

« *Candidats, la priorité est donnée à ceux ayant obtenu le plus grand nombre de points aux épreuves de sélection organisées dans cet institut* ». (Art, 5- Arrêté du 14 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé).

V.- POSSIBILITE DE REPORT DE SCOLARITE

Celui-ci est régi par l'article 9 de l'arrêté du 18 août 1995 modifié :

"Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée en vue de laquelle les épreuves ont été organisées.

Le directeur de l'institut accorde un report de droit d'une année en cas de départ au service national, de congé maternité, de congé d'adoption ou de congé pour garde d'un enfant de moins de quatre ans.

Il accorde également un report de droit d'une année, renouvelable une fois, en cas de rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale, de rejet de demande de congé de formation ou de rejet de demande de mise en disponibilité.

En outre, en cas de maladie, d'accident ou si le candidat apporte la preuve de tout événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report de scolarité d'une session peut être accordé par le directeur de l'institut, après avis du conseil technique."

Pour tous renseignements pédagogiques & administratifs s'adresser à
Monsieur le Directeur de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de Guyane

53 Avenue du Général de Gaulle

BP 90402

97 329 Cayenne Cedex

Tel : 0594 28 44 35

Port : 0694 42 19 85

VI.- CONDITIONS MATERIELLES

- **Droits d'inscription au concours :**

145,00 €

Le financement des études peut être assuré par l'employeur au titre de la promotion professionnelle, auprès de l'OPCA ou du FAF dans le cadre d'un congé individuel de formation.

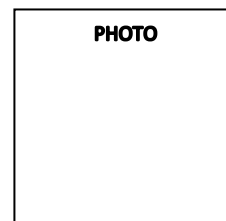
Pour les demandeurs d'emplois, la recherche de financement est à votre initiative.

Ces tarifs comprennent le coût du master, celui du certificat de spécialisation en gestion des pôles d'activité et l'inscription annuelle au cursus.

VII.- RENTREE SCOLAIRE

- **Prérentrée :**
 - **Jeudi 03 septembre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Entrée en formation :**
 - **Lundi 07 septembre 2020 à 08h30**

**DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION CADRE DE SANTE
I.F.C.S. de Guyane
Année 2020**



FICHE D'INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Monsieur **Madame**

NOM (en majuscules) :

NOM DE JEUNE FILLE (en majuscules) :

PRENOMS :

Né(e) le : **à :**

Nationalité :

SITUATION PERSONNELLE :

Célibataire Marié (e) Autre.....

Nombre d'enfants, noms et prénoms, âge :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

E-mail :@.....

Tél : 0594

Portable : 069.....

NIVEAU D'ETUDES : (préciser primaires, secondaires ou supérieures) :

DERNIER DIPLOME OBTENU ET DATE ¹

DIPLOME PROFESSIONNEL INITIAL (D'infirmier, Manipulateur en électroradiologie médicale, etc....) et dates d'obtention.

Intitulé du diplôme professionnel initial obtenu	Date d'obtention (mois et année)	Lieu (précisez l'institut et son implantation)

AUTRES DIPLOMES PROFESSIONNELS (spécialités) :

Intitulé du diplôme	Date d'obtention (mois et année)	Institut (université, grande école, ...) et implantation

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Poste occupé	Date d'embauche	Nom de l'employeur	Adresse de l'employeur	Contact mél

¹ Par exemple, BEP (en spécifiant la spécialité), Baccalauréat (en spécifiant la série), DEUG ,licence, etc...

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

PRATIQUE DE LA MICRO-INFORMATIQUE :

Oui

Non

Si oui, précisez votre niveau et le type de logiciels utilisés :

Pratique de WORD :

OUI

NON

Evaluation sur l'échelle de votre niveau : (entourer le niveau correspondant)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Pratique d'EXCEL :

OUI

NON

Evaluation sur l'échelle de votre niveau : (entourer le niveau correspondant)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Pratique de POWER POINT : OUI

NON

Evaluation sur l'échelle de votre niveau : (entourer le niveau correspondant)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

J'ai pris connaissance de la loi informatique et libertés et j'autorise l'I.F.C.S. de PPPlus de Guyane à mémoriser les données administratives me concernant dans le strict cadre de la gestion de la sélection et éventuellement du cursus de la formation cadre.

Je souhaite que mon nom apparaisse lors de la publication des résultats (affichage et internet).

OUI

NON

Date:

Signature obligatoire:

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

RELEVÉ DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Feuillet N°1

DATES	POSTE OCCUPE	DUREE (EQUIVALENT TEMPS PLEIN soit 100 % de travail effectif)	ETABLISSEMENT	DISCIPLINES

Feuille à retourner à l'IFCS

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

RELEVÉ DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Feillet N°2

DATES	POSTE OCCUPE	DUREE (EQUIVALENT TEMPS PLEIN soit 100 % de travail effectif)	ETABLISSEMENT	DISCIPLINES

Feuille à retourner à l'IFCS